

# Coordination ViVRe

**Communiqué de presse – 29 avril 2010**

## **Pour une citoyenneté locale élargie**

**Une coordination, qui s'intitule ViVRe, pour « Vivre, Voter, Représenter », vient de naître afin de stimuler un processus constituant qu'elle juge enlisé. Les parties prenantes considèrent que la réalité multiculturelle d'un canton tel que Genève doit être reconnue, que notre canton s'est historiquement construit avec l'apport des migrant-e-s, et que ces réalités exigent la reconnaissance des droits civiques aux étrangères et étrangers ayant opté pour une résidence prolongée dans notre canton comme un ingrédient incontournable du vivre ensemble.**

Les organisations associées, issues de la société civile, réagissent par une proposition collective à la position de la commission thématique de l'Assemblée Constituante sur les droits politiques, qui s'est trouvée divisée au point de ne lui recommander que l'extension de l'éligibilité sur le plan communal, abandonnant toute extension des droits politiques au niveau du canton. Elles considèrent que la prudente restriction proposée des droits civiques à l'éligibilité communale est une mesure de défiance qui n'est pas à la hauteur d'un processus constitutionnel orienté sur l'avenir. Selon elles, la participation de toutes et tous à l'échelon local est hautement intégrative et n'a aucune raison d'être confondue avec la participation au niveau fédéral ouverte par le processus de naturalisation. Adhérer à la nationalité Suisse relève d'une démarche individuelle portant sur d'autres droits et devoirs sans liens avec la résidence.

Cette proposition est initialement l'œuvre collective des associations suivantes : Camarada, Centre de Contact Suisses-Immigrés, Coordination contre l'Exclusion et la Xénophobie, DiverCité, Fédération associative genevoise, Ligue Suisse des Droits de l'Homme, Maison Kultura et Syndicat Interprofessionnel des travailleuses et travailleurs. Elle demande à l'Assemblée Constituante d'incorporer dans la future Constitution trois principes :

1. Genève reconnaît le caractère multiculturel de sa population.
2. Genève reconnaît les apports des migrantes et migrants à son identité et à sa richesse culturelle, sociale et économique.
3. Les étrangères et étrangers ont le droit de vote et d'éligibilité aux niveaux communal et cantonal après un délai de résidence légale en Suisse égal pour toutes et tous de 5 ans.

La liste des soutiens est ouverte dès ce jour à toute association ou parti. La proposition, intitulée « **Citoyenneté locale pour toutes et tous : Vivre, Voter, Représenter** » est disponible pour signature à toutes les résidentes et résidents genevois-e-s, suisses ou étrangers, dans le but entre autres d'illustrer le vif intérêt que suscite dans la population l'extension des droits politiques à une communauté jusqu'ici privée de représentation (voir le texte de la proposition en annexe).

### **Personnes de contact :**

Alpha DRAMÉ, Maison Kultura, 078 781 86 54

Dario CIPRUT, Coordination contre l'Exclusion et la Xénophobie, 077 414 19 12 ou 022 310 57 30

Ali BENOUARI, DiverCité, 079 302 33 77

Pilar AYUSO, Centre de contact Suisses-Immigrés, 022 304 48 60